

# L'établissement gallo-romain

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **56 (1992)**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# I. L'ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

Nous avons déjà dit plus haut que bon nombre de structures conservées peuvent être attribuées à l'établissement gallo-romain. Nous distinguons deux étapes de construction (fig. 1, en encart).

## 1. LE PREMIER CHANTIER

Des murs liés les uns aux autres suggèrent le plan incomplet de deux locaux juxtaposés, l'un au nord, l'autre au sud. Sans entrer ici déjà dans la discussion au sujet de l'existence du deuxième, nous parlerons dans la description, pour des raisons de commodité, de local nord et de local sud. Ces locaux sont disposés dans la direction de la pente du terrain. Seul le plan légèrement trapézoïdal du local nord peut être entièrement reconstitué d'après les vestiges encore en place. Les proportions de ce local sont proches de celles de la règle d'or:

longueur hors oeuvre:	11.60 m (39 pieds)
largeur hors oeuvre:	7.70 m (29 pieds)
longueur dans l'oeuvre:	10.60 m (21-22 pieds)
largeur dans l'oeuvre:	6.40 m (35-36 pieds)
rapport larg./long.:	0.6038 (règle d'or: 0.618)

Au nord, les structures ont probablement déjà disparu à une époque antérieure à l'église actuelle et il n'en subsiste que l'angle nord-est en fondation et partiellement en élévation (1). A l'est, le fondement (2) est entièrement en place de l'angle nord-est jusqu'au local en sous-sol qui a été aménagé sous la travée orientale du bas-côté méridional de l'église actuelle et qui est accessible, depuis le chœur, par une porte et un escalier. Mais l'élévation n'est conservée qu'à l'angle nord-est et a été remplacée vers le sud par une réparation postérieure (31). Au sud, les structures (3) sont encore en place en fondement et en élévation de l'angle sud-ouest jusqu'au local en sous-sol mentionné. A l'ouest, seule l'amorce au sud-ouest (4) est encore conservée en fondation et en élévation. Des vestiges du terrassement (5) d'un sol en moellons soigneusement posés montrent le nivellement à l'horizontale du terrain en pente (fig. 6).

Du local méridional, seuls les restes du mur ouest (6) et du mur mitoyen (3) de la partie septentrionale sont



Fig. 6: Sol du premier bâtiment gallo-romain

encore visibles. Tout nous amène à supposer que son mur oriental se situe dans le prolongement de celui du local nord; sa partie basse doit donc être conservée sous le sol du local en sous-sol de l'église actuelle, un pavé dont la qualité interdit toute fouille de vérification. Si son extension est-ouest était probablement la même que celle du local nord, nous ne pouvons en revanche rien conclure quant à son gabarit nord-sud. Vers le sud, en effet, le mur occidental (6) s'enfonce dans le mur de l'église. Comme nous n'avons observé aucun retour de ce mur en direction de l'est, la face sud devait se situer à l'emplacement même ou peu au-delà du mur de l'église, où se trouve actuellement la rue principale du bourg, car la pente interdit une extension plus vaste. L'aspect extérieur actuel de la façade sud de l'église ne laisse deviner aucun arrachement d'un mur plus ancien. Ce ne sont d'ailleurs que les fragments du radier en moellons (7) d'un sol identique à celui aménagé au nord (5) qui nous montrent qu'un nivellement à l'horizontale a été effectué entre ces murs et qu'il y existait donc peut-être un local.

L'élévation des murs conservée au nord, à l'est et à l'ouest présente des nus homogènes sans aucun ressaut, ni dégagement, ni arrachement de mur qui aurait impliqué l'existence d'espaces construits contigus à nos deux locaux. Elles sont toutes couvertes d'un enduit épais (8) qui a été recouvert d'une seconde ou même d'une troisième couche à l'ouest. On constate que la ligne inférieure de ces enduits suit la pente inclinée du terrain, ce qui confirme la fonction de façade de ces murs; en ne montrant aucune trace d'aménagement de niveaux horizontaux, ils excluent la possibilité d'un prolongement de notre bâtiment vers l'est ou l'ouest.

Les maçonneries du local septentrional sont essentiellement conservées au sud, à cause de la dénivellation du terrain. Les bâtisseurs ont creusé les tranchées de fondation, larges de 0,60 à 0,80 m, dans la pente, sans procéder préalablement à un terrassement. Dans ces fouilles en déclivité vers le sud, ils ont jeté des moellons en calcaire équarris, en gardant par ces fondations en dégradé une assise plus ou moins horizontale



Fig. 7: Vue du mur gallo-romain, fondé en partie sur la roche, avec son fruit

pour la suite des maçonneries. Cette manière de faire peut être observée à l'est, où le mur (2) s'est bien conservé à cause de sa situation sous les sanctuaires des églises dont les sols étaient plus élevés que ceux de la nef. Les constructeurs ont fait souvent reposer leurs fondations sur des morceaux importants de la roche écroulée (fig. 7), mais, en d'autres endroits, la recherche d'un soubassement ferme les a contraints à descendre très profondément et à donner aux fondations un fruit qui les renforçât (fig. 8).

Au-dessus de ce soubassement, la maçonnerie se poursuit en assises soigneusement aménagées de moellons équarris, qui ramènent la déclivité du premier jet de fondation à l'horizontale, un peu en dessous du niveau de circulation intérieur prévu. Un jointoyage en *pietra rasa* (fig. 9), dans lequel des rainures entourant chaque moellon ont été soigneusement tracées au fer, prouve que les deux côtés étaient accessibles pour le maçon.

A partir de cette assise horizontale, très peu haute en amont, où n'existait que le premier jet de fondation de 0,40 m de profondeur, mais très importante du

côté aval où elle atteignait au moins 2 m, les élévations ont été posées en retrait. L'épaisseur a été réduite à 0,55 m; si l'on ajoute l'épaisseur des couches d'enduit, on obtient une valeur proche de 2 pieds romains, le pied valant 0,296 m. La *pietra rasa* est exécutée avec davantage de soin et les gravures autour des moellons sont systématiques. Les moellons en calcaire mesurent de 0,08 x 0,08 m jusqu'à 0,10 x 0,27 m.

Le mur mitoyen (3) permet une observation sur la technique de construction en élévation. Tandis qu'à l'angle du mur mitoyen et du mur ouest (4/6), les moellons s'entrecroisent jusqu'à une certaine hauteur, au-dessus de ce niveau, le mur mitoyen est appuyé contre le jointoyage en *pietra rasa* du mur ouest (fig. 9); le mur ouest a donc été élevé indépendamment en premier. Nous ignorons la hauteur de cette rupture, mais il est probable qu'elle est à mettre en relation avec les possibilités d'acheminement des matériaux de construction sur le chantier. On aurait ainsi bouché en dernier lieu une brèche laissée intentionnellement ouverte pendant le chantier.

Les mortiers, de couleur gris clair, sont composés de sable et de gravillons de teintes brune, bleue et noire, parsemés de petits morceaux de chaux non dissoute et de tuileau. Les façades ouest et est sont couvertes d'un premier enduit (8) de teinte beige, composé de sable assez fin. La surface est lisse et couverte d'un badigeon. Son bord inférieur suit, comme nous l'avons vu, la saillie entre le fondement et l'élévation et donc la déclivité du terrain. Il doit s'agir de l'enduit primitif. Sur la face ouest, un deuxième crépi, de composition assez similaire, mais sans trace de badigeon, indique cependant un niveau de terrain situé 0,40 m plus haut que le fondement enterré, donc rehaussé par rapport au niveau initial. Le mur du second chantier gallo-romain (10), qui prolonge le mur mitoyen vers l'ouest, bute contre ces deux crépis. Un troisième enduit subsiste par fragments sur la façade ouest du local septentrional où il a été appliqué sur la première couche. Sa composition se distingue des autres par la prédominance de chaux.

Sur la face intérieure des murs ouest et mitoyen du local sud subsistent partout des fragments d'un enduit (9) très altéré auquel le tuileau fin confère une teinte brun-rosâtre et une qualité plus élaborée que celle

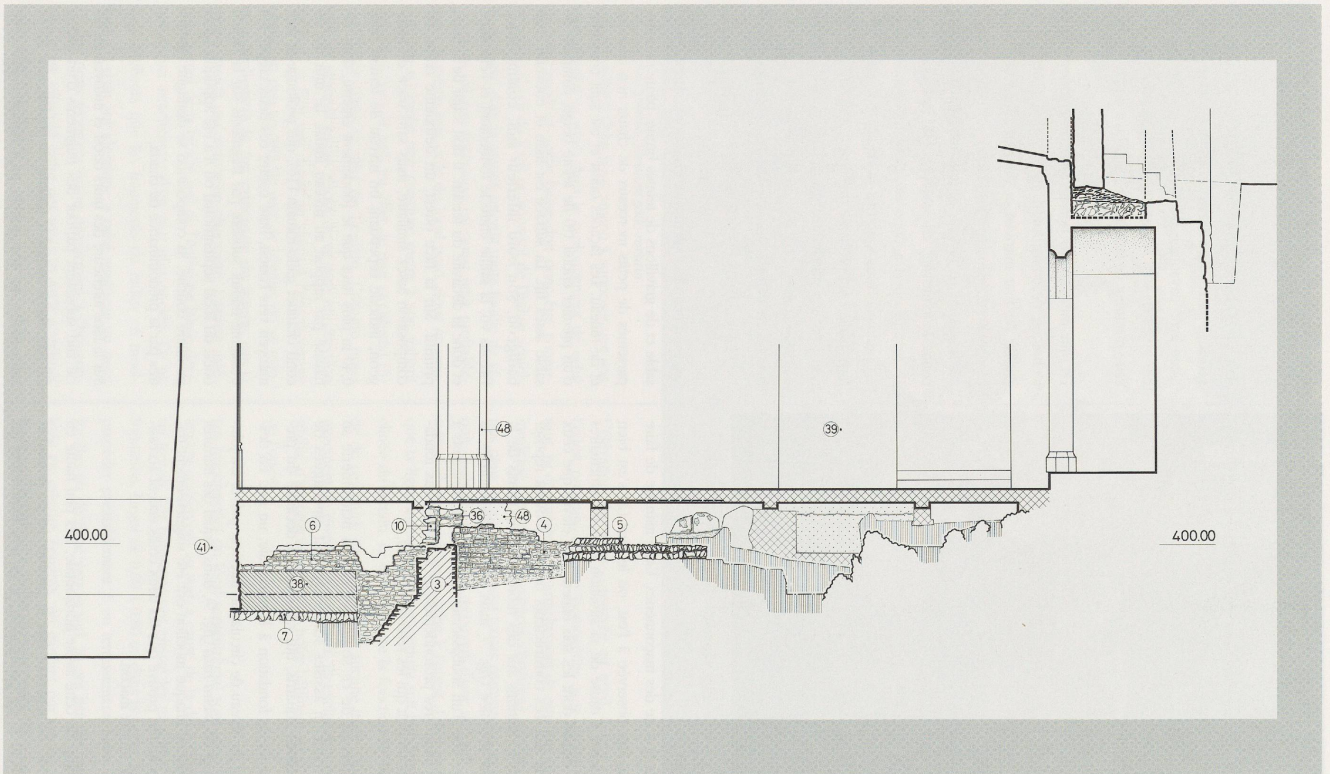


Fig. 8. Coupe transversale, vue vers l'ouest, avec les niveaux présumés des sols. Echelle 1:100

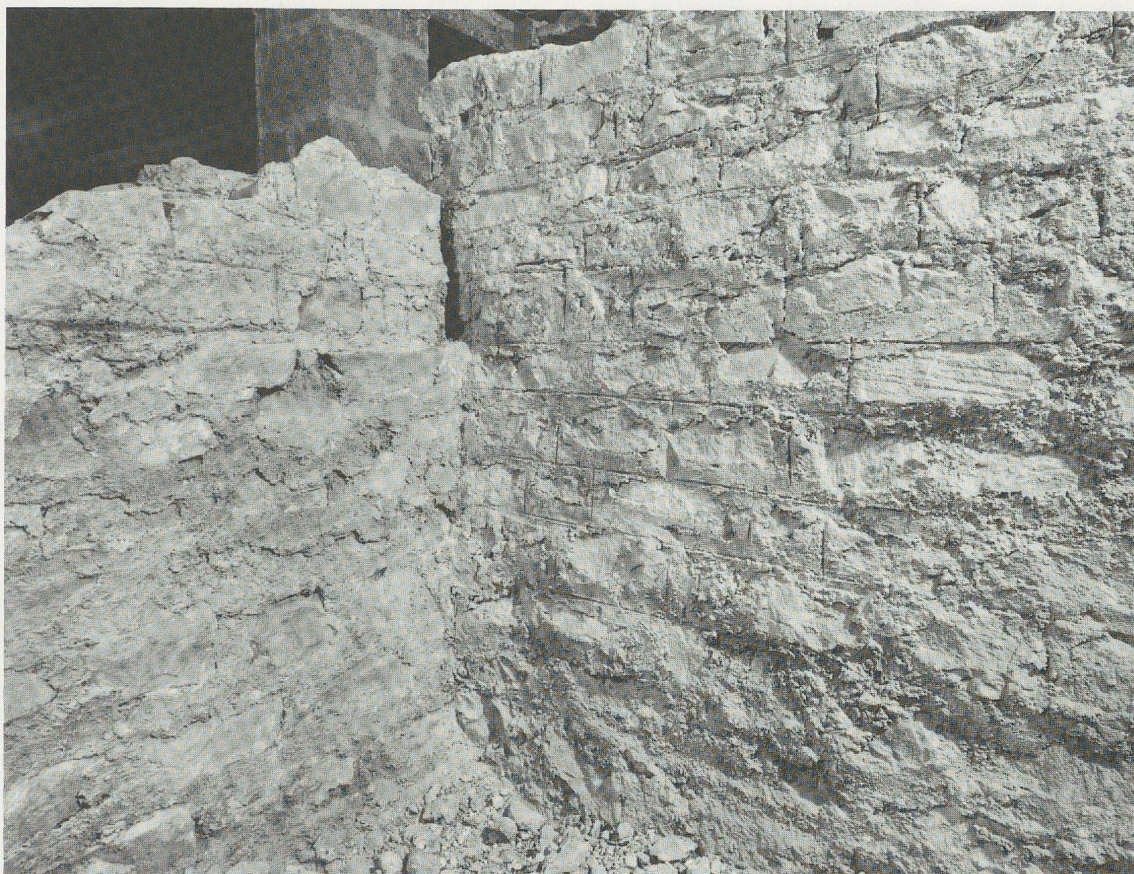


Fig. 9: Vue de la maçonnerie gallo-romaine avec jointoyage en pietra rasa

des crépis extérieurs. Des fragments plus consistants, couverts de petites taches d'un deuxième enduit, ne sont conservés que dans l'angle nord-est du local nord. Son bord inférieur s'arrête à 0,30 m au-dessus de la fondation maçonnée et devait indiquer le niveau le plus bas possible du sol primitif.

La dénivellation du terrain et la présence de gros blocs de roche éboulés ont amené les constructeurs à juxtaposer les locaux perpendiculairement à la pente et à aménager à l'intérieur des sols dénivelés d'un local à l'autre. Les fragments d'enduits, qui descendent beaucoup plus bas sur les parois au sud qu'au nord, ainsi que les hérissons de sols, fortement dénivelés, montrent clairement cette différence. Mais l'aménagement des sols a nécessité des terrassements, bien visibles dans le local nord, où subsistent plusieurs assises d'empierrement (5) destinées à établir une assiette plane pour un sol fait probablement d'une dalle de mortier au tuileau (fig. 6).

Entre les moellons grossièrement taillés qui constituent cet empierrement, nous avons trouvé quelques fragments isolés d'un sol en mortier de tuileau. Il

s'agit probablement de matériau de récupération d'un édifice détruit, dont nous ignorons l'emplacement. Le petit nombre de fragments exclut en effet la possibilité d'une réfection du sol du même bâtiment, réfection en faveur de laquelle nous ne pouvons produire aucun argument décisif.

Nous avons donc vraisemblablement affaire au sol primitif, mais le niveau du sol fini est difficile à déterminer exactement. Le fragment conservé de hérisson de sol ne montre en aval que deux à trois assises et n'atteint qu'une hauteur de 0,40 m au-dessus du terrain, dont on connaît du reste l'irrégularité: il ne reflète donc absolument pas le niveau du sol de circulation. On s'en tiendra donc à l'indication fournie par le bord inférieur de l'enduit (9) du mur est; ce bord se situant à 400,69 m, nous fixerons arbitrairement, pour la commodité de la description, un niveau de sol présumé à 400,80 m, soit à peu près au niveau de la dalle en béton de la nef de l'église actuelle. L'épaisseur considérable du terrassement (0,90 m) s'explique naturellement par la pente et l'irrégularité du terrain (présence de blocs de roche): le remblai de moellons soigneusement disposés en épis assurait ainsi un lit

très stable pour la dalle coulée en mortier. À l'est du local nord, il n'y a plus d'empierrement visible, la zone ayant été touchée par des aménagements ultérieurs et par la fouille de 1968-1969.

Ce sol a partiellement disparu lors de la construction de la première abside de l'église (28), où nous trouvons des moellons du sol en réemploi dans la maçonnerie, et surtout lors de la construction de l'église de 1520. Au cours des travaux de creusement pour cette dernière, on a sans doute envisagé un abaissement important des niveaux existants, comme le montre le niveau excavé de la terre naturelle, bien en dessous de la dalle de sol. Ce projet a probablement été abandonné à cause des blocs de rocher en amont, si bien que le sol a été maintenu à peu près au même niveau.

Dans le local sud, il ne subsiste qu'une première assise d'empierrement (7) soigneusement posée sur une terre bien tassée, comme dans le local nord. La hauteur que pouvait atteindre le sol fini est ici aussi suggérée par la limite inférieure des restes d'enduit conservés sur les parois nord et ouest de ce local: 399,10 m, soit 1,70 m plus bas (au maximum) que le sol présumé du local nord. Le terrassement de sol aurait donc atteint ici environ 0,60 m. La pente du terrain ayant exigé l'aménagement de deux sols dénivelés, le mur sud de ce local remplissait une fonction importante de soutènement pour le terrassement.

Aucune trace de rampe ou d'escalier permettant l'accès au bâtiment n'a pu être repérée, malgré l'inclinaison que marque le bord inférieur de l'enduit extérieur du mur ouest. De même à l'intérieur, nous n'avons observé aucune ouverture dans les structures en place, ni de rampe ou d'escalier franchissant le mur mitoyen pour passer d'un local à l'autre.

## 2. LE DEUXIÈME CHANTIER

Dans le prolongement du mur mitoyen des deux locaux, mais avec un décalage de 0,70 m vers le sud, un mur (10) a été adossé à la façade ouest du premier édifice (*fig. 1, en encart*). À l'ouest, il pénètre dans le mur de l'église actuelle, dont la maçonnerie forme un arc de décharge

chevauchant cet ancien mur déjà récupéré dans des étapes de construction antérieures de l'église.

La maçonnerie de ce mur a été élevée en plusieurs étapes. Du côté sud n'est visible qu'une assise de la fondation jetée dans la fosse. Les blocs sont entourés de mortier sur lequel de la terre est restée collée, preuve de l'enfouissement de cette assise. Au-dessus de cette fondation enterrée est posée, en retrait, une première étape de maçonnerie hors terre, faite de blocs cassés ou disposés en longueur de façon à présenter un nu bien dressé, en assises régulières d'environ 0,10 m de hauteur. Le mortier, de couleur grise, contient des gravillons et du sable à grains gris, noirs et bruns, des morceaux de chaux et du tuileau. Il a été arasé sur les joints en *pietra rasa* à rainures faiblement marquées. Du côté nord, la maçonnerie jointoyée au mortier commence à un niveau plus élevé qu'au sud (environ 0,60 m plus haut).

À 0,50 m environ au-dessus du premier ressaut suit une seconde étape maçonnée, également en retrait, qui porte l'épaisseur du mur à 0,84 m. Seul le parement nord de cette assise est encore en place. Contre ce parement est venu s'appuyer un mur plus tardif (36); ces structures postérieures sont même posées sur le couronnement de démolition de ce fragment d'élévation de l'ancien mur (10), partiellement détruit. La qualité de la maçonnerie est le seul élément qui nous permette d'attribuer ce mur à l'époque gallo-romaine.

Nous ne pouvons identifier de part et d'autre de ce mur des aménagements permettant de le dater avec certitude et de reconnaître sa fonction. Au nord se trouve un empierrement (11) de moellons grossièrement débités. Moins bien exécuté que le terrassement du premier bâtiment, il est néanmoins aggloméré dans du mortier à la chaux et rappelle la même fonction. Les fouilles de 1968-1969 ayant été menées trop profondément, l'empierrement se distingue mal par endroits des environs parsemés de fragments de roche. Il faut souligner qu'il n'existe aucune relation visible entre cet empierrement et le nouveau mur gallo-romain (10) et que seul l'apparement avec l'aménagement de l'édifice antérieur nous les fait mettre en relation dans le cadre d'un deuxième chantier gallo-romain.

S'il est probable que l'élévation du mur (10), sur le côté nord, commençait très haut, nous ne disposons cependant d'aucun indice certain de la présence d'une annexe fermée à l'ouest du premier bâtiment. La face sud du mur, qui est conservée, permet, par son simple jointoyage sans enduit, de supposer qu'elle ne formait pas une paroi intérieure. De ce côté sud, l'altitude très basse atteinte par les structures adossées plus tard contre ce mur révèle la dénivellation du terrain. Le mur du second chantier gallo-romain servait donc de soutènement méridional, retenant le niveau rehaussé d'une terrasse ou d'une annexe, qui devait s'étendre devant l'ancien local septentrional.

### 3. RECONSTITUTION, INTERPRÉTATION ET DATATION

Le tracé, incomplet, des murs romains que nous pouvons reconnaître sur le site de l'église de Saint-Saphorin constitue naturellement un indice bien faible pour la reconstitution de l'édifice auquel ils appartenaient, que ce soit en plan ou en élévation.

Pour la première étape, trois côtés peuvent être circonscrits (fig. 10); quant au quatrième, nous pouvons raisonnablement supposer qu'il fermait au sud un local de surface à peu près équivalente à celle du local septentrional, et cela à cause de la pente du terrain, qui interdit une extension très importante vers le sud. Seul un départ de mur nous témoigne de la seconde étape, vers l'ouest (fig. 11); la reconstitution la plus vraisemblable fait de ce chantier un agrandissement contigu au local nord de la première étape. Mis à part les traces d'enduits et les restes d'empierrements de sols, nous ne connaissons rien des aménagements intérieurs, nous n'avons trouvé presque aucun des éléments si typiques des chauffages par le sol, aucune trace de pavement ou mosaïque. L'accès au bâtiment et la circulation à l'intérieur sont impossibles à reconstituer; nous disposons d'une seule certitude à ce sujet, qui est la dénivellation des deux locaux; quant à l'accès extérieur, nous pouvons le supposer, d'après les conditions topographiques, sur un des deux côtés est ou ouest.

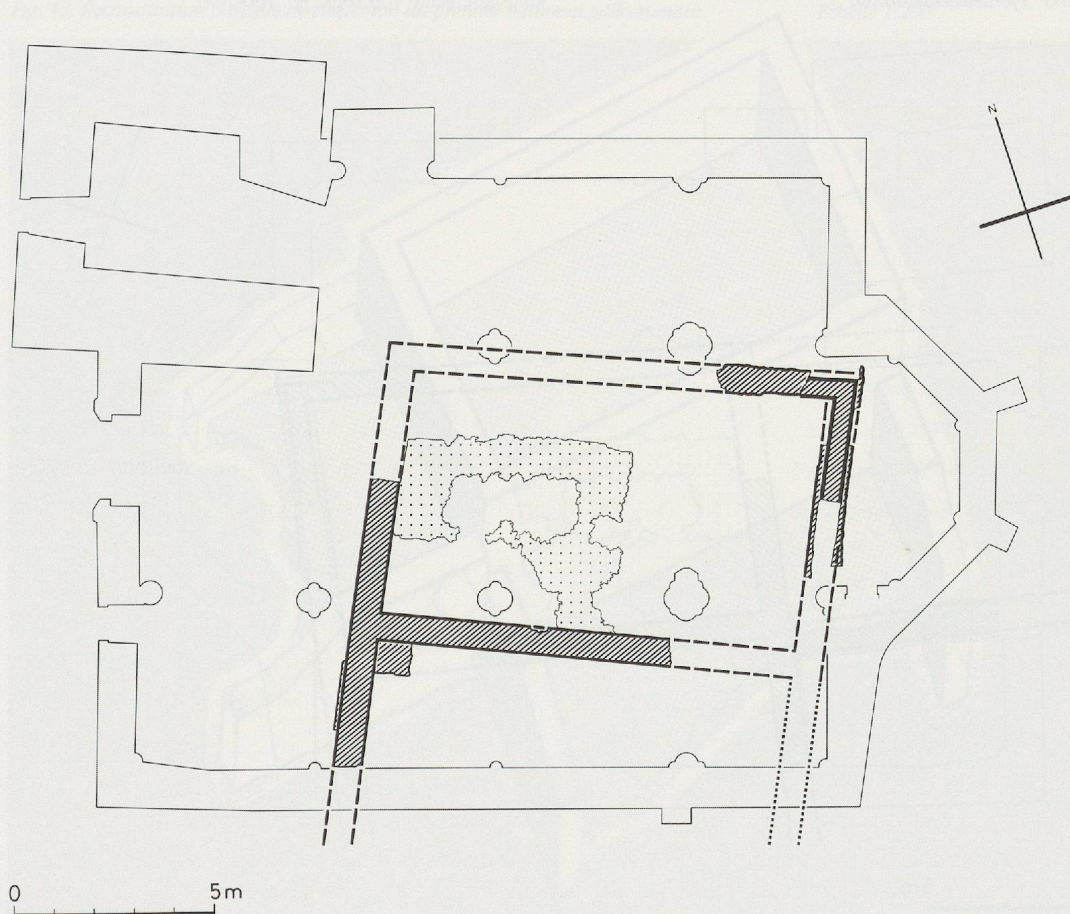


Fig. 10. Reconstitution du plan du premier bâtiment gallo-romain. Echelle 1:200



Quant à l'élévation, elle peut s'être présentée sous deux formes au moins: soit un toit en bâtière avec un faite unique, soit un toit en appentis pour le local situé en aval. C'est pourquoi dans nos figures (12 et 13), nous renonçons à représenter la toiture.

L'extrême pauvreté des éléments architecturaux retrouvés (pas de mosaïque, deux petits fragments de briques de chauffage, *tubuli* qui ne sauraient à eux seuls attester toute une installation) a fait conclure certains auteurs<sup>10</sup> que le bâtiment n'avait pas une fonction d'habitation, mais pouvait être une *mansio*, c'est-à-dire une auberge, un relais sur l'axe routier très important reliant le Grand-Saint-Bernard à Lausanne, Nyon ou Avenches. Cette hypothèse est tentante et cohérente, mais rien ne permet de la justifier avec certitude. Les plans de *mansiones* ne sont pas assez typiques pour que l'on puisse ainsi identifier quelques fragments de murs<sup>11</sup>. Généralement, les constructions définies comme telles présentent un plan plus com-

plexe et plus vaste; Saint-Saphorin, qui n'est situé ni à un carrefour, ni à un point de rupture de charge, ne peut avoir été un relais très important et d'autant moins qu'une étape ne paraît pas indispensable entre Lausanne et Martigny<sup>12</sup>. Il faut admettre que nous avons affaire à une construction relativement modeste, qu'on ne peut en rien comparer aux superbes *villae* rurales dont était parsemé notre territoire à l'époque. De plus, le site était mal choisi pour l'établissement d'un domaine agricole, les possibilités d'extension étant extrêmement réduites. La vigne étant apparue beaucoup plus tard dans cette région, on ne peut envisager non plus un bâtiment lié à l'exploitation viticole.

La même tentative d'interprétation pour un bâtiment gallo-romain ayant précédé une église du haut Moyen Age a été avancée pour le cas de Saint-Etienne à Loèche (VS)<sup>13</sup>; ces deux exemples présentent des points communs, assez ténus il est vrai: juxtaposition

<sup>10</sup> R. Paquier, Saint-Saphorin, pp. 12-13, qui reprend la proposition émise par M. Mirabella Roberti dans son rapport de 1969, p. 3.

<sup>11</sup> Voir Drack/Fellmann, Die Römer in der Schweiz, index, sub verbo "Pferdewechselstation".

<sup>12</sup> Et nous ne connaissons rien du bourg de Vevey à l'époque romaine. Contrairement à Saint-Saphorin, Vivisco est mentionné sur la Table de Peutinger.

<sup>13</sup> Descoedres et Sarott, Materialien zur Pfarrei- und Siedlungsgeschichte von Leuk, pp. 160-164.

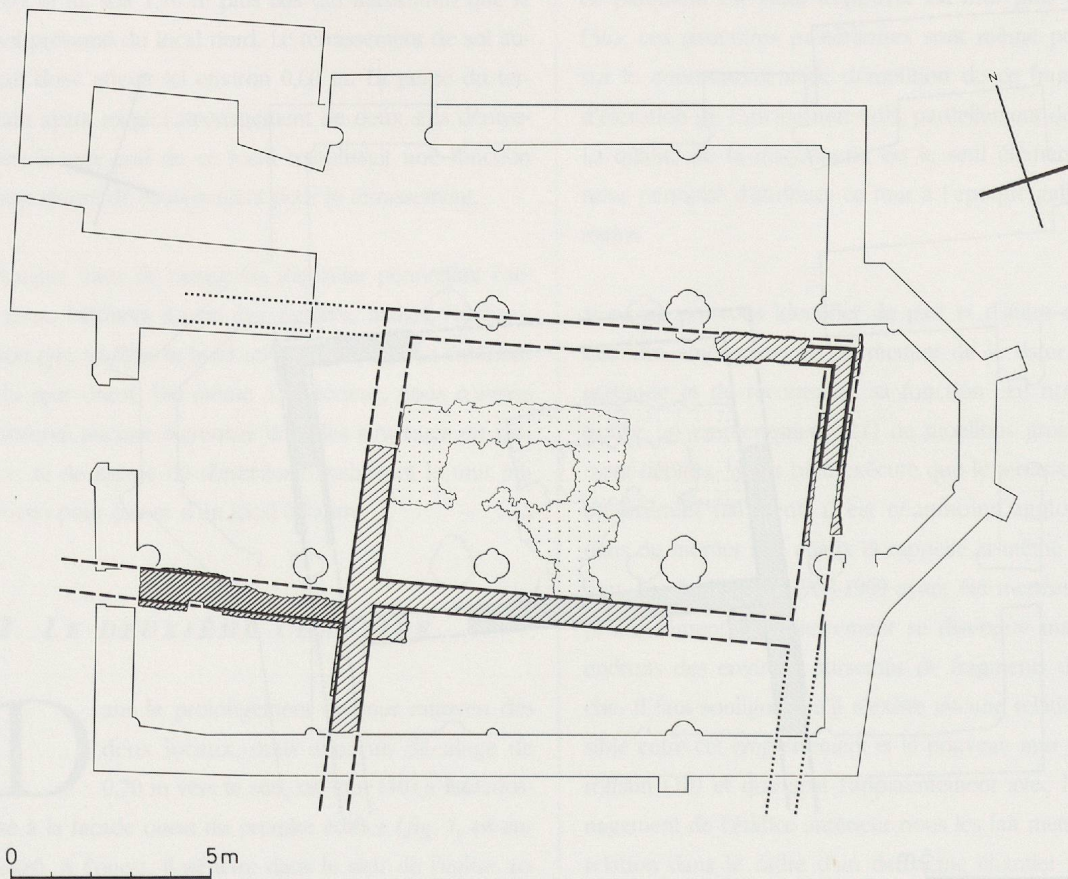


Fig. 11: Reconstitution du plan du deuxième bâtiment gallo-romain. Echelle 1:200

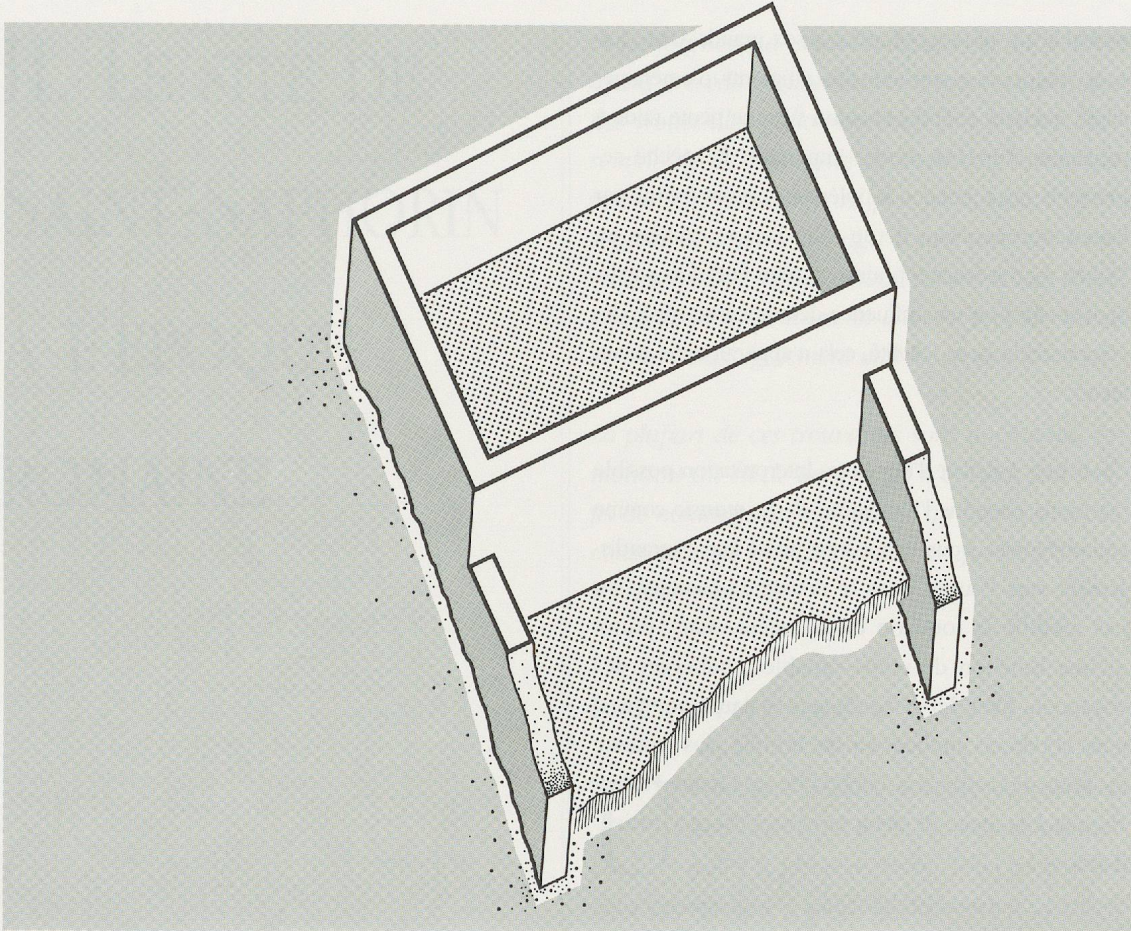


Fig. 12: Reconstitution partielle de l'élévation du premier bâtiment gallo-romain.

Echelle 1:200

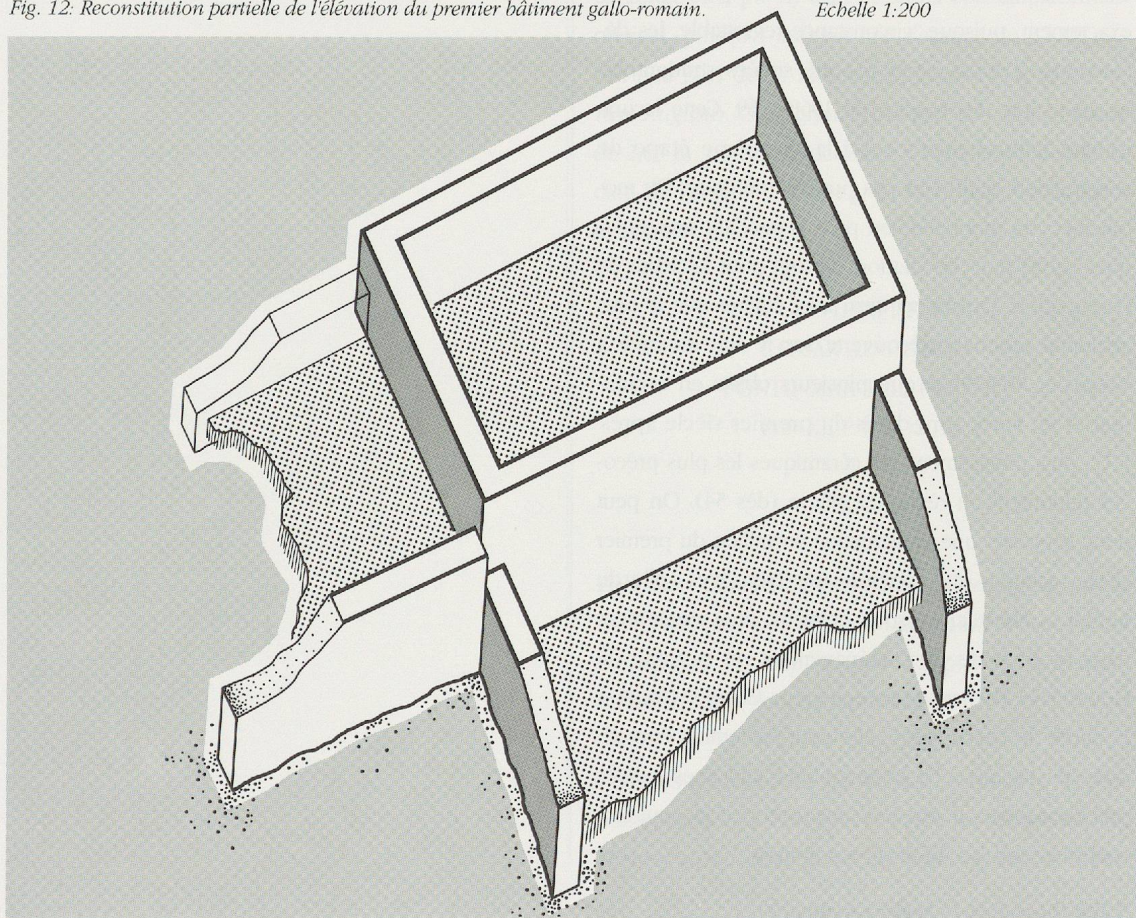


Fig. 13: Reconstitution partielle de l'élévation du deuxième bâtiment gallo-romain. Echelle 1:200

probable de plusieurs locaux assez grands sans cloisons intérieures, sobriété des éléments d'aménagement intérieur, et enfin situation sur une pente raide à proximité d'un axe routier important. A Loèche cependant, un argument supplémentaire est fourni par l'attestation explicite de ce rôle d'étape routière au Moyen Age. A Saint-Saphorin, si cette vocation a existé et si elle a eu une influence déterminante sur le développement de la localité, cela n'apparaît dans aucun texte.

C'est donc à défaut d'une autre interprétation possible que nous retenons l'hypothèse de la *mansio* comme vraisemblable. Nous supposons aussi que l'agrandissement vers l'ouest, dans le deuxième chantier, n'a pas modifié la fonction du bâtiment. Mais, plutôt qu'une fonction de relais capable d'héberger des voyageurs avec leurs équipages et leurs attelages, nous voudrions attribuer au site un rôle plus modeste de poste douanier aux confins de la *Civitas Vallensium* et à la limite de deux provinces. Nous y reviendrons.

La datation ne saurait non plus être précisée très exactement, puisque, circonstance regrettable, les découvertes d'objets n'ont pas été situées stratigraphiquement lors des fouilles de 1968-1969. Cette lacune touche naturellement aussi la deuxième étape de construction, qu'il n'est pas possible de dater. Du mobilier et des monnaies, on peut cependant tirer quelques jalons pour la datation, surtout pour le début de l'occupation. On notera ainsi avec intérêt que la plus ancienne monnaie découverte sur le site remonte à Vespasien (69-79) et que plusieurs objets en céramique et en verre sont datés du premier siècle après J.-C.; plus précisément, les céramiques les plus précoces remontent au règne de Néron (dès 54). On peut donc supposer une construction au milieu du premier siècle, datation qui s'accorde très bien avec celle du milliaire décrit ci-dessous et nous situe également dans le contexte de l'aménagement de la route du Grand-Saint-Bernard par l'empereur Claude. Quant à la durée de l'occupation, elle peut également être déduite de l'analyse de la céramique, qui atteste, avec peu de tessons il est vrai, une occupation peut-être continue jusqu'au 4<sup>e</sup> siècle au moins<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Voir l'inventaire du mobilier en annexe